



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 052-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive :
N° d'affaire : 2021.RRGR.77

Déposée le : 17.03.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole)
Müller (Orvin, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -

Profanation de la synagogue de Bienne : que peut faire le canton de Berne et que doit faire la Confédération ?

Une croix gammée et des slogans antisémites ont été apposés sur la synagogue de Bienne le 18 février 2021, déclenchant l'effroi, la colère mais aussi l'inquiétude. Dans son rapport de situation 2020, le Service de renseignement de la Confédération constate que les hostilités envers Israël et les juifs constituent un volet important de l'idéologie djihadiste, illustrant son propos par différents actes perpétrés en Europe au cours des dernières années. Le canton de Berne est lui aussi concerné (citons Abu Ramadan, « l'imam haineux de Bienne »).

Le Conseil-exécutif est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les mesures envisageables à court et moyen termes par les autorités cantonales pour mieux protéger les synagogues et les autres institutions juives ?
2. Quelles autres mesures pourraient garantir à long terme la protection de la population juive ?
3. La Confédération devrait-elle intervenir ?

Destinataires
– Grand Conseil